

# TENNIS CLUB GENNEVILLOIS

*Association Sportive*

Siège social :

Parc des Sévines  
Rue Moulin de Cage  
92230 GENNEVILLIERS

*Siren : 392 884 516*

## **EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

- I. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- II. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

# TENNIS CLUB GENNEVILLOIS

*Association Sportive*

Siège social :

Parc des Sévines  
Rue Moulin de Cage  
92230 GENNEVILLIERS

---

*Siren : 392 884 516*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

*Ce rapport comprend 18 pages*



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Membres de l'Association,

### 1- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes de l'association Tennis Club Gennevillois relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### 2 - FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### 3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.



## **5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier sous l'autorité du Président.

## **6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Gennevilliers, le 15 janvier 2024

**Fleuret associés audit**

**Jean-François LAVALLARD**

Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale de Versailles

Signé électroniquement le 15/01/2024 par  
Jean-Francois Lavallard



**TENNIS CLUB GENNEVILLOIS**
**BILAN ACTIF**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

 Présenté en Euros  
 - Avec comptes substitués

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice clos le</b> 31/08/2023 (12 mois)				<b>Exercice précédent</b> 31/08/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 332	3 332				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	9 912	5 500	4 412	0,46	610	0,07
. Autres immobilisations corporelles	177 903	85 962	91 940	9,62	31 228	3,62
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	40		40	0,00		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>191 187</b>	<b>94 794</b>	<b>96 393</b>	<b>10,09</b>	<b>31 838</b>	<b>3,69</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	16 824		16 824	1,76	15 393	1,78
Avances et acomptes versés sur commandes					1 536	0,18
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	71 320		71 320	7,46	45 172	5,24
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	45 416		45 416	4,75	38 293	4,44
Valeurs mobilières de placement	520 741		520 741	54,50	544 255	63,08
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	186 804		186 804	19,55	181 504	21,04
Charges constatées d'avance	17 996		17 996	1,88	4 861	0,56
<b>TOTAL (II)</b>	<b>859 102</b>		<b>859 102</b>	<b>89,91</b>	<b>831 015</b>	<b>96,31</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 050 288</b>	<b>94 794</b>	<b>955 494</b>	<b>100,00</b>	<b>862 852</b>	<b>100,00</b>

**TENNIS CLUB GENNEVILLOIS**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

**BILAN PASSIF**Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	406 637	42,56	355 381	41,19
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	20 935	2,19	51 255	5,94
Situation nette (sous total)	427 572	44,75	406 637	47,13
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	69 318	7,25	25 897	3,00
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>496 890</b>	<b>52,00</b>	<b>432 533</b>	<b>50,13</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	20 003	2,09	21 869	2,53
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>20 003</b>	<b>2,09</b>	<b>21 869</b>	<b>2,53</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	52	0,01		
Emprunts et dettes financières diverses	3 585	0,38	3 390	0,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 350	2,76	37 466	4,34
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	52 881	5,53	51 833	6,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 334	0,77	4 060	0,47
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	348 399	36,46	311 701	36,12
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>438 601</b>	<b>45,90</b>	<b>408 450</b>	<b>47,34</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>955 494</b>	<b>100,00</b>	<b>862 852</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

**TENNIS CLUB GENNEVILLOIS**
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

 Présenté en Euros  
 - Avec comptes substitués

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
		Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>							
Cotisations		514 120		493 606		20 514	4,16
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens							
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services				460		-460	-100,00
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation		189 322		203 026		-13 704	-6,74
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		7 367		10 413		-3 046	-29,24
Utilisations des fonds dédiés							
Autres produits		62		6		56	933,33
	<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>710 870</b>		<b>707 511</b>		<b>3 359</b>	<b>0,47</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>							
Achats de marchandises							
Variations stocks		-3 213		-8 113		4 900	60,40
Autres achats et charges externes		148 949		128 758		20 191	15,68
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés		20 289		13 821		6 468	46,80
Salaires et traitements		371 763		385 948		-14 185	-3,67
Charges sociales		121 944		107 176		14 768	13,78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		12 996		3 656		9 340	255,47
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés							
Autres charges		30 869		30 288		581	1,92
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>703 597</b>		<b>661 534</b>		<b>42 063</b>	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>7 273</b>		<b>45 977</b>		<b>-38 704</b>	<b>-84,17</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés		5 219		749		4 470	596,80
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
	<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>5 219</b>		<b>749</b>		<b>4 470</b>	<b>596,80</b>
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
	<b>Total des charges financières (IV)</b>						
	<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>5 219</b>		<b>749</b>		<b>4 470</b>	<b>596,80</b>

**TENNIS CLUB GENNEVILLOIS**
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

 Présenté en Euros  
 - Avec comptes substitués

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	<b>Exercice clos le 31/08/2023 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/08/2022 (12 mois)</b>	<b>Variation absolue (12 mois)</b>	<b>%</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>12 492</b>	<b>46 726</b>	<b>-34 234</b>	<b>-73,26</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion		1 473	-1 473	-100,00
Sur opérations en capital	6 579	3 245	3 334	102,74
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 865		1 865	N/S
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>8 444</b>	<b>4 718</b>	<b>3 726</b>	<b>78,97</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	1		1	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		189	-189	-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>1</b>	<b>189</b>	<b>-188</b>	<b>-99,46</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>8 443</b>	<b>4 529</b>	<b>3 914</b>	<b>86,42</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	724 533	712 978	11 555	1,62
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	703 598	661 723	41 875	6,33
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>20 935</b>	<b>51 255</b>	<b>-30 320</b>	<b>-59,15</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

**Préambule**

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 955 494 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 20 935 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/01/2024 par les dirigeants.

**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**2.2.3 - Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Stock de balles : 14 488.54 □

Stock buvette : 2 335.40 □

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.4 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**2.2.5 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 332			3 332
Immobilisations corporelles	110 304	77 511		187 815
Immobilisations financières		40		40
<b>TOTAL</b>	<b>113 636</b>	<b>77 551</b>		<b>191 187</b>

## 3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 332			3 332
<b>TOTAL I</b>	<b>3 332</b>			<b>3 332</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	25 367	897		26 264
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	39 465	11 058		50 523
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	13 634	1 032		14 666
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>78 466</b>	<b>12 987</b>		<b>91 453</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>81 798</b>	<b>12 987</b>		<b>94 785</b>

## 3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	284 852	284 852	
Autres créances			
<b>Charges constatées d'avance</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>284 852</b>	<b>284 852</b>	

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	15 501
<b>TOTAL</b>	<b>15 501</b>

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	355 381	51 255			406 637
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	51 255				20 935
Dont générosité du public					
Situation nette	406 637	51 255			427 572
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	25 897				69 318
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	432 533	51 255			496 890
TOTAL dont générosité du public					



## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## 4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	52	52		
Dettes financières diverses	3 585	3 585		
Fournisseurs	26 350	26 350		
Dettes fiscales & sociales	52 881	52 881		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 334	7 334		
Produits constatés d'avance	348 399	348 399		
<b>TOTAL</b>	<b>438 601</b>	<b>438 601</b>		

## 4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 792
Dettes fiscales & sociales	34 263
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>45 055</b>

**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Concours publics et subventions**

L'aide à l'emploi d'un montant de 667 € est comptabilisé en transfert de charges.

**5.2 - Subventions d'investissements**

Subventions d'investissements au bilan : 108 281 €

Montant amorti au 31/08/2022 : 38 962 €

Montant amorti durant l'exercice : 6 578 €

Les subventions s'amortissent en suivant les amortissements des équipements acquis grâce à ces subventions.

**5.3 - Subventions de fonctionnement**

Les subventions d'exploitation :

- Département : 11 618 €

- Mairie : 164 271 €

- CNDS : 11 833 €

- ANS : 1 600 €

**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	21	
TOTAL	22	0

**6.2 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6792 E.